



Une solution intégrale et sur mesure de transition énergétique locale autofinancée pour votre Commune et ses citoyens



Notre offre & valeur ajoutée

INNERGIA propose à chaque **Commune et ses citoyens** de se grouper pour **produire et distribuer** localement la quasi-totalité de **l'énergie thermique et électrique** dont ils ont besoin avec les ressources à disposition sur leur territoire communal.

Ressources locales ↔ Besoins locaux

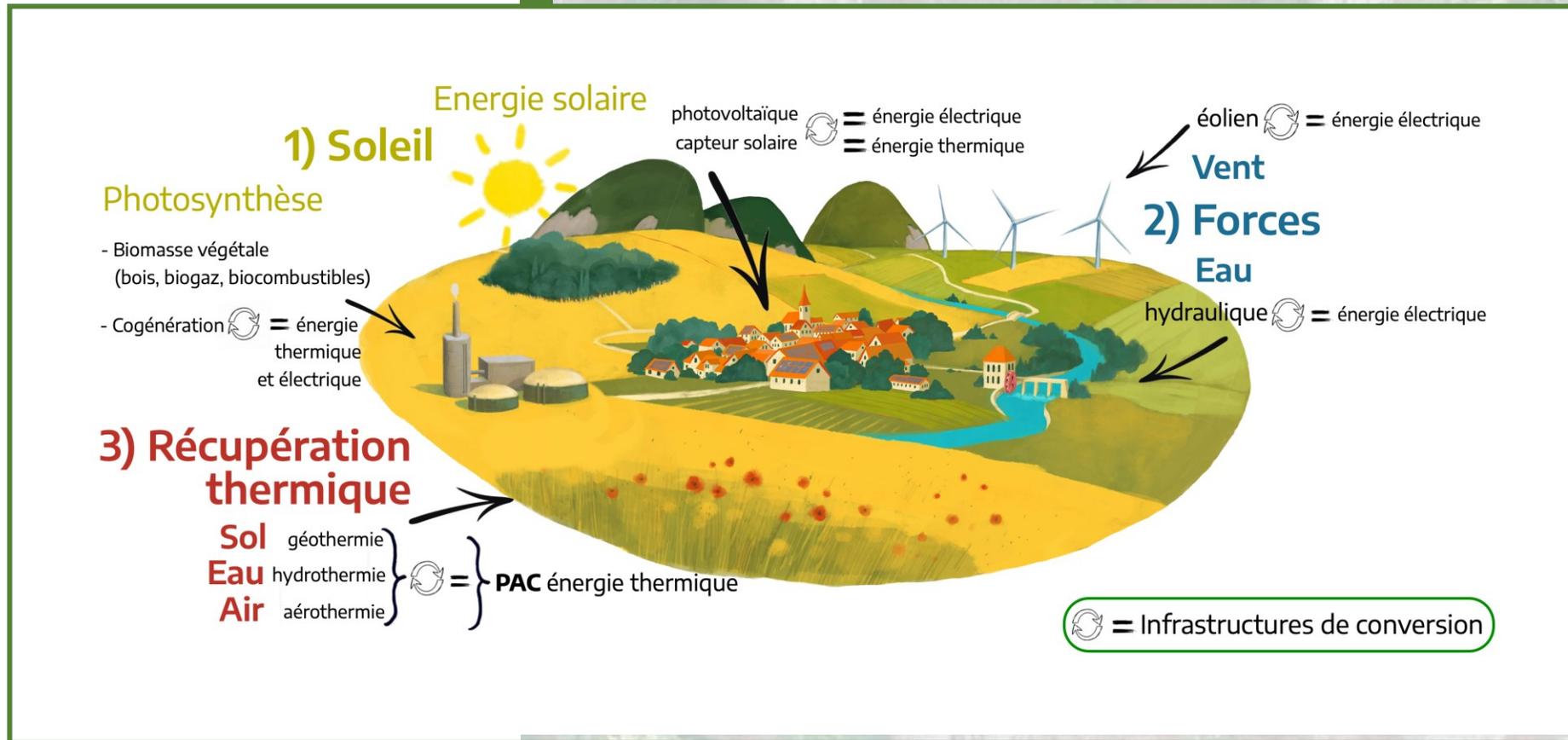
Vos **BESOINS** en **énergie secondaire** (*après conversion*) :

1. **Energie thermique** (chaleur et froid)
2. **Energie électrique**

Vos **RESSOURCES** **énergétiques primaires locales** (*avant conversion*) :

1. **Le soleil** et son énergie thermique nécessaire à la création de la biomasse végétale naturelle.
1. **Les forces de l'eau** (hydraulique) **et du vent** (éolienne)
2. **La récupération d'énergie thermique** du sol (géothermie), de l'eau (hydrothermie) et de l'air (aérothermie)

Toutes les ressources naturelles de votre territoire sont à disposition

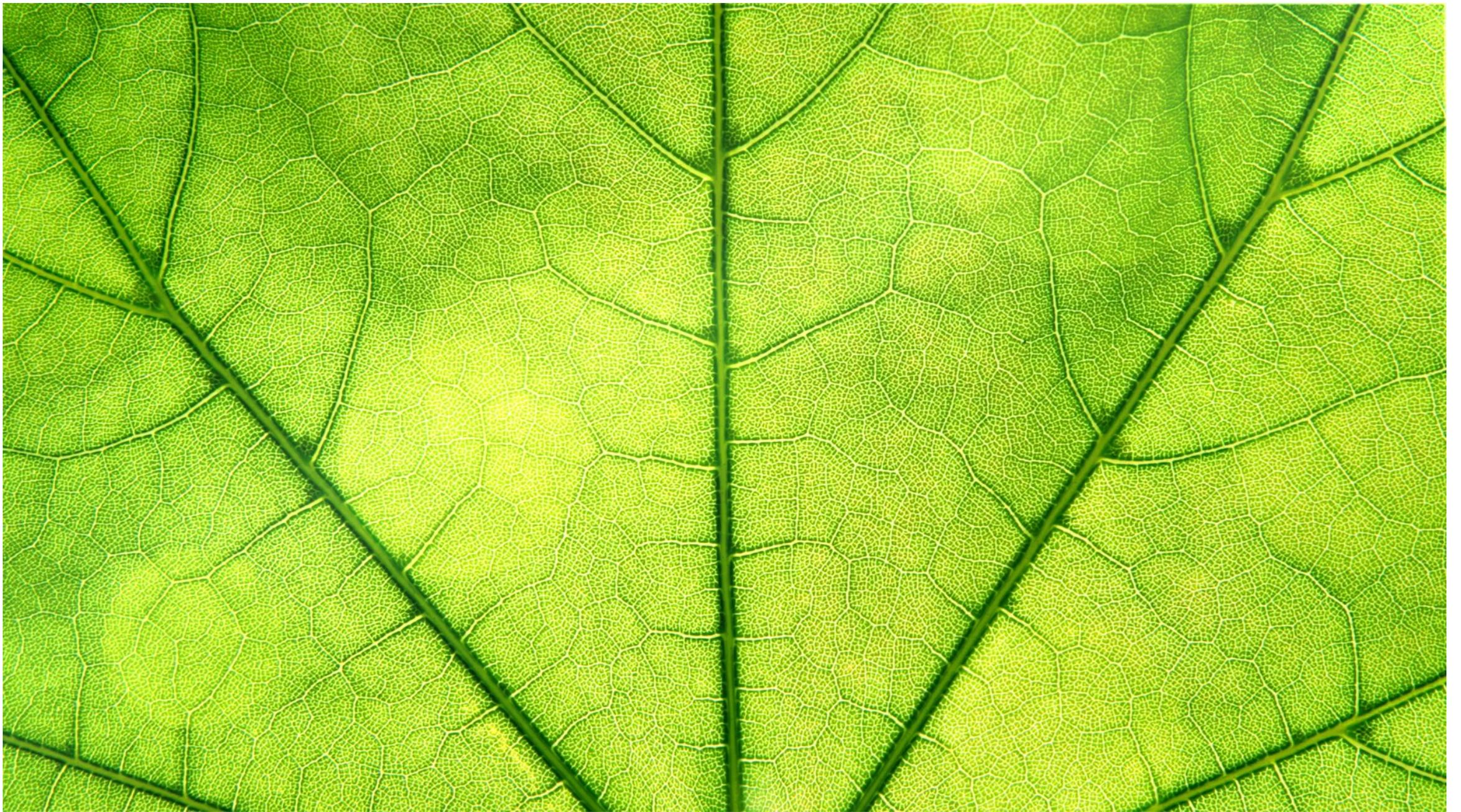


Infrastructures de conversion

Les différentes infrastructures de conversion nécessaires pour transformer vos ressources énergétiques renouvelables locales en vos besoins d'énergie thermique et électrique :

1. **Cogénération d'énergie thermique & électrique** à partir de la **biomasse naturelle locale** (bois, biogaz & biocombustibles)
2. **Production d'énergie thermique & électrique** par **capteurs solaires & panneaux photovoltaïques**
3. **Production et stockage d'énergie électrique** par **centrales hydrauliques**.
4. **Production d'énergie électrique** par **centrales éoliennes**.
5. **Multiplication d'énergie thermique** par **pompes à chaleur PAC** à partir de récupération d'énergie thermique dans les sols, dans les eaux et dans l'air.

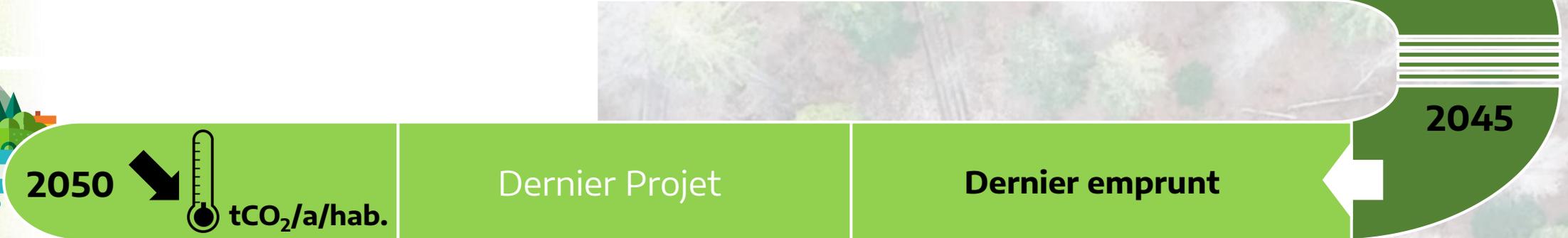
Ces infrastructures communales garantissent un approvisionnement énergétique local durable sur la base d'un mix optimisé de ressources énergétiques renouvelables & territoriales (Art. 73 Cst)



En route vers l'indépendance énergétique et la neutralité carbone



Accord
Législatif



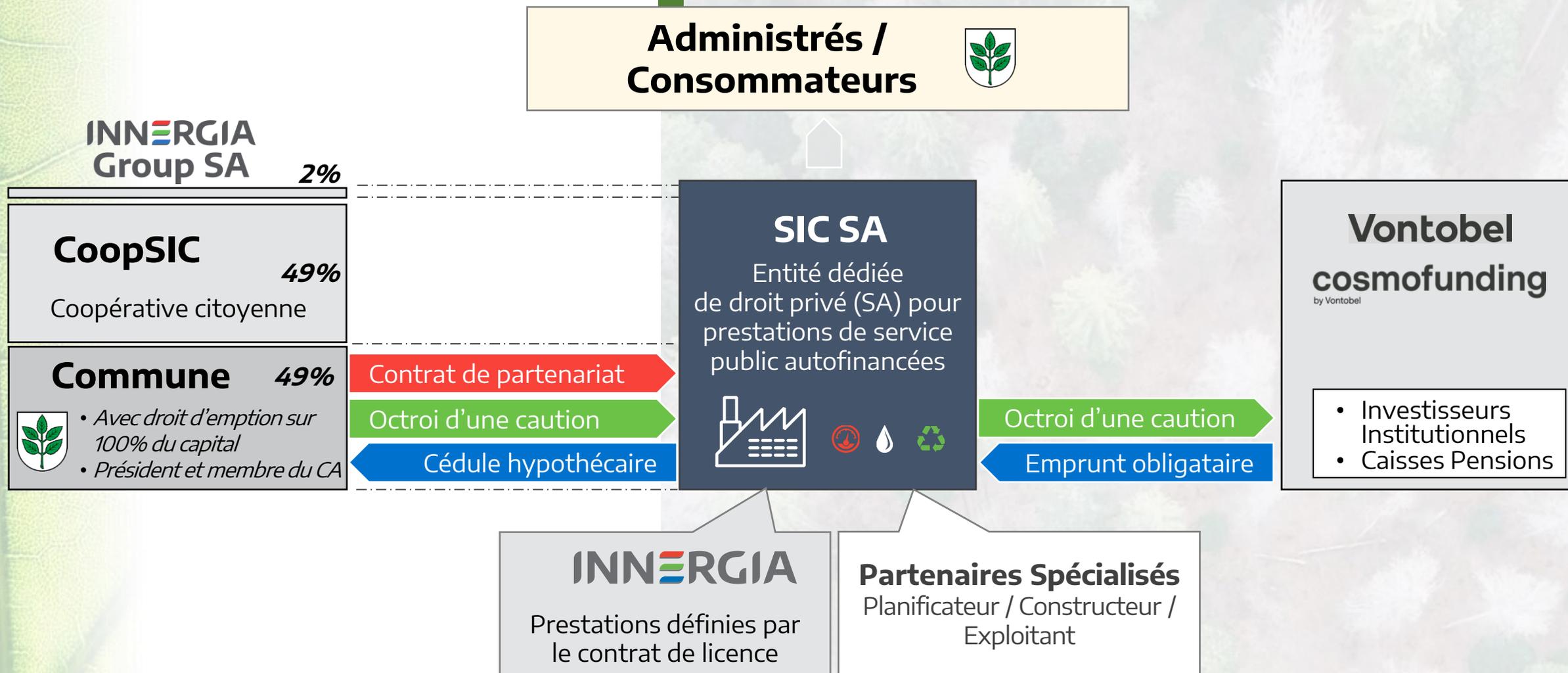
Description de la solution Innergia®

La **solution INNERGIA** inclut la création d'une **société de services industriels communale (SIC)** privée appartenant à 49% à la Commune et à 49% à une coopérative de citoyens.

Cette société SIC distribue l'énergie produite à **prix coûtants** à tous les citoyens de la Commune à des **tarifs mutualisés**.

**SIC : nom générique utilisé pour désigner la société dédiée créée par Innergia® et la commune.*

Services Industriels Communaux SIC SA



Transition énergétique autofinancée

Cette société Communale **SIC** garantit le **financement** et la réalisation de toutes les infrastructures nécessaires par emprunts obligataires cautionnés par la Commune via la plateforme cosmofunding de notre partenaire exclusif VONTOBEL.

Ainsi, la Commune et ses citoyens **autofinancent leur transition énergétique** locale **sans recours aux deniers publics ou aux impôts.**

**SIC : nom générique utilisé pour désigner la société dédiée créée par Innergia® et la commune*

Les compétences nécessaires

Innergia® dispose de toutes les compétences pluridisciplinaires et **permet aux communes la réalisation intégrale et sur mesure de toutes leurs infrastructures autofinancées pour offrir un service public de fourniture d'énergie locale et renouvelable à prix coûtant.** Il s'agit notamment :

1. D'une **intégration** et une **coordination techniques** de différentes technologies et infrastructures publiques et privées.
2. D'une **gestion intégrale** et un traitement exhaustif **des risques** (techniques, économiques et légaux) liés au système.
3. D'un **financement global** de la totalité du système par des fonds privés sans recours aux deniers publics.

Innergia® accompagne les communes et leurs citoyens sur le long terme jusqu'à l'accomplissement de leurs transitions énergétiques locales autofinancées.

Réalisations concrètes

INFRARoss
Energies  Services

InfraTREyto
Energies  Services

 **SIH** Services
Industriels
d'Henniez

Innergia® offre une solution concrète aux Communes suisses.

Réalisations à ce jour :

- **Rossinière – *InfraRoss SA* (11,55 mio)**
- **Treytorrens – *InfraTREyto SA* (2,8 mio)**
- **Henniez – *Services Industriels d'Henniez (SIH) SA avec Nestlé Waters (Suisse) SA* (8,7 mio)**

En cours de réalisation avec 6 autres Communes.

PPP Innergia® Conformités légales



Partenariat public-privé PPP Innergia

Expertise sur le modèle d'affaires du Groupe Innergia

Réalisation et exploitation d'infrastructures publiques par une société de droit privé à participation publique pour assurer des prestations de service public autofinancées dans les domaines de la production et la distribution d'énergies renouvelables, de la production d'eau potable et du traitement des eaux usées, de la collecte et de l'élimination des déchets et ordures, ainsi que tout investissement ou financement durable lié à l'efficacité énergétique et contribuant à la neutralité carbone.

Rapport du 17 novembre 2021

Alain Schönenberger
Eco/ Diagnostic
16 Chemin des Clochettes
1206 Genève
Tel. 022 789 14 22 – 079 679 68 90
schoenenberger@ecodiagnostic.ch

Université de Neuchâtel
Institut de recherches économiques
Rue Abram-Louis Braguet 2
2000 Neuchâtel

Dès lors que les rôles et les risques des partenaires sont bien définis et répartis, **le partenariat public-privé (PPP) est admis comme solution** dont les flux financiers **ne doivent pas être consolidés** selon les recommandations du système harmonisé des **comptes MCH2 applicable aux communes.**

Notre partenaire exclusif

cosmofunding
by Vontobel

Vontobel

1/2 News / 18 novembre 2021

Financer la transition énergétique suisse avec le modèle PPP du Groupe Innergia et la plateforme numérique cosmofunding

- Le Groupe Innergia noue un partenariat exclusif avec cosmofunding de Vontobel

Le TJ 19h30 30 janvier 2024



Radio Télévision
Suisse

Le 19h30, 30 janvier 2024

« André Hoffmann : "Ma condition financière n'empêche pas mon militantisme" »

Le vice-président du groupe Roche André Hoffmann investit dans la transition énergétique des communes. Invité dans le 19h30, le milliardaire estime que chacun doit agir à son niveau, et se dit chanceux de pouvoir le faire en soutenant des projets novateurs.

Concrètement, André Hoffmann investit pour aider les communes à faire leur transition énergétique. Mardi, il était dans le village broyard d'Henniez, la dernière commune en date à bénéficier de son soutien.

«Ici, le discours a changé. Au lieu de dire: «Il faut faire quelque chose», Henniez peut dire: «On fait quelque chose», s'est réjoui l'homme d'affaires André Hoffmann,

Communiqué de presse du 26.08.22



Aperçu de la Feuille de Route (PEnTer)



Aperçu de la Gestion des Risques

Score de risques : AVANT et APRES traitement par Innergia®

Risques Historiques		Occurrence					Total:	
		Improbable	Faible	Episodique	Probable	Fréquente		
Impact	Négligeable	0	0	0	0	0	0	
	Faible	0	0	0	0	0	0	
	Modéré	0	0	0	0	0	0	
	Significatif	1	0	3	4	3	11	14
	Catastrophique	0	4	2	2	0	8	
Total:		1	4	5	6	3	19	
		14						

Risques APRES Traitement		Occurrence					Total:	
		Improbable	Faible	Episodique	Probable	Fréquente		
Impact	Négligeable	4	7	0	0	0	11	
	Faible	3	0	0	0	0	3	
	Modéré	2	0	0	0	0	2	
	Significatif	3	0	0	0	0	3	0
	Catastrophique	0	0	0	0	0	0	
Total:		12	7	0	0	0	19	
		0						

Réduction risques occurrence: 100%

Réduction du risque impact : 100%

Score de risques AVANT TRAITEMENT PAR Innergia®: 70,45
 Score de risques APRES TRAITEMENT PAR Innergia®: 4,50
 Réduction du niveau de risques: 94%
 Nombre de risques identifiés: 19

GESTION DES RISQUES

	IDENTIFICATION		ANALYSE		RISQUES HISTORIQUES		ACTIONS POUR MINIMISER LES RISQUES					RISQUES APRES TRAITEMENT					
	Situation 1	Situation 2	Probabilité occurrence	Impact	Risques Effectifs Historiques (Probabilité x Impact)	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	Probabilité occurrence	Impact	Risques Effectifs (Probabilité x Impact)				
CAUSES	A La commune est appelée à payer sa caution en raison du non-paiement des intérêts par InfraColl																
	A.1	Défaillance de paiement des intérêts															
	A.1.1	Manque de trésorerie durant la phase de construction/lancement	La durée des travaux a été évaluée de manière trop optimiste		Fréquente	Significatif	6,30	Élevé	L'emprunt inclut le paiement des intérêts intercalaires durant une longue phase de lancement (5-10 ans)	Les investissements sont corrélés avec les ventes	Les investissements sont flexibles	Des modifications des plans/projets sont possibles	Le renoncement à une partie d'un projet ou d'une phase est possible	Improbable	Significatif	0,35	Très bas
	A.1.2	La commercialisation est insuffisante	Les démarches de marketing des services sont lacunaires		Fréquente	Significatif	6,30	Élevé	Les prix sont calculés à prix coûtant - l'énergie offerte comme services publics avec des renouvellements et amortissements d'infrastructures basés sur leurs durées de vie	L'offre n'inclut le financement des taxes de raccordement (pas de décaissement significatif pour les usagers)	Les consommateurs sont fédérés par la coopérative citoyenne (modèle participatif)	L'offre s'adresse à tous les citoyens grâce aux financements des transformations énergétiques individuelles lors de travaux et une mutualisation des prix de l'énergie	Les prévisions d'encaissement des subsides (hors financement) sont prudentes	Improbable	Significatif	0,35	Très bas
	A.1.3	Manque de trésorerie durant l'exploitation	L'adoption du service est plus lente que prévu	Le système de facturation est problématique	Fréquente	Significatif	6,30	Élevé	Le plan financier prévoit un déploiement des services sur une longue durée, ainsi qu'une diminution des consommations à terme (isolations et réchauffement climatique)	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel	La taxe de puissance annuelle est fixée pour couvrir au moins le coupon d'intérêt annuel	La recherche de nouveaux consommateurs, par une commercialisation active et continue	La mise en place d'un financement complémentaire alternatif est possible	Improbable	Significatif	0,35
CAUSES	A.2 InfraColl est incapable de fournir les prestations																
	A.2.1	Incapacité d'exploiter	L'exploitation est impossible suite à des avaries techniques		Épisodique	Catastrophique	4,00	Élevé	Il est exigé des prestataires d'InfraColl qu'ils fournissent des garanties financières de performance et qu'ils disposent d'assurances de responsabilités civiles adéquates	InfraColl souscrit à des assurances (y compris pertes de gains)	Un contrôle de qualité, de sécurité et de performances des infrastructures est garanti par Innergia®	Les prestataires sont financièrement solides et les technologies retenues éprouvées	Des solutions de secours sont mises en place et incluses dans le financement	Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.2	Manque de performances techniques	La conception technique n'est pas adéquate		Épisodique	Catastrophique	4,00	Élevé	Garanties financières de performance des prestataires y compris ingénierie (RC)	InfraColl souscrit à des assurances (y compris pertes de gains)	Un contrôle de qualité, de sécurité et de performances des infrastructures est garanti par Innergia®	Les prestataires sont financièrement solides et les technologies retenues éprouvées	Des solutions de secours sont mises en place et incluses dans le financement	Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.3	Infraction pénale	Les infrastructures sont non-conformes entraînant une interdiction légale d'exploiter		Faible	Catastrophique	1,50	Bas	Innergia® garantit la conformité légale et technique des installations	Innergia® dispose de toutes les certifications et expertises nécessaires	Intervention de l'Etat en dernier recours			Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.4	Force majeure	L'incapacité d'exploiter résultant d'une catastrophe naturelle		Faible	Catastrophique	1,50	Bas	Les assurances obligatoires	Intervention de l'Etat en dernier recours				Improbable	Moderé	0,25	Très bas
A.2.5	Perte de contrôle de la commune sur InfraColl SA	InfraColl opère pour ses intérêts propres et non ceux de la commune, malversations		Faible	Catastrophique	1,50	Bas	La gouvernance d'InfraColl avec ses modes de signatures collectives et son contrôle interne exclut toutes malversations	La commune peut exercer son droit d'option (100% du capital à la valeur nominale) en tout temps	La commune est au bénéfice d'une créance hypothécaire (titre de propriété) sur la totalité des infrastructures			Improbable	Moderé	0,25	Très bas	
CAUSES	B Manque de financement pour réaliser le projet en cours																
	B.1	Le financement par étapes devient irréalisable pour finaliser le projet	Les conditions des marchés financiers (crise) rendent impossible le financement d'une étape du projet		Probable	Catastrophique	6,00	Élevé	La totalité du financement est assuré au départ par emprunt obligatoire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Les excédents de trésorerie sont placés sur le marché financier à court terme				Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	B.2	Refus politique d'une caution complémentaire	La commune refuse d'étendre la caution pour poursuivre les travaux d'une étape du projet		Probable	Catastrophique	6,00	Élevé	La totalité du financement est assuré au départ par emprunt obligatoire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Les excédents de trésorerie sont placés sur le marché financier à court terme				Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
B.3	Crise financière majeure / envolée des taux d'intérêt	Le système financier est dans une crise qui rend impossible le financement d'une étape du projet		Faible	Catastrophique	1,50	Bas	La totalité du financement est assuré au départ par emprunt obligatoire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel	Les contrats de service public contiennent une clause d'indexation des prix (IPC incluant le taux d'intérêt)			Faible	Négligeable	0,30	Très bas	
CAUSES	C Opération InfraColl																
	C.1	La valeur vénale des infrastructures ne reflète pas la valeur comptable	Les renouvellements ne sont pas intégrés dans les plans financiers et ne sont pas réalisés		Probable	Significatif	4,20	Élevé	Le renouvellement des infrastructures est assuré avec une exploitation professionnelle, suivie, incluse dans le prix des services publics offerts	L'évolution de l'infrastructure et son adaptation technique régulière sont incluses dans les plans de financement	La durée des amortissements correspond aux durées de vie effectives des installations	Des infrastructures régulièrement renouvelées et entretenues conservent leurs valeurs vénales		Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	C.2	Problèmes de gestion opérationnelle	L'exploitation et l'entretien des infrastructures sont totalement négligés		Probable	Significatif	4,20	Élevé	Les processus et contrats opérationnels d'InfraColl sont définis et suivis par Innergia®	Une exploitation professionnelle et des renouvellements sont garantis	La durée des amortissements correspond aux durées de vie effectives des installations	Des infrastructures régulièrement renouvelées et entretenues conservent leurs valeurs vénales		Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	C.3	Dépendance sur une source énergétique externe	La fourniture énergétique est centrée sur une seule énergie qui ne peut plus être produite/obtenue de façon réduite		Épisodique	Significatif	2,80	Moyen	Toutes les sources énergétiques locales disponibles (Mta, éolien, géothermie) sont seules prises en compte	Aucune dépendance à des sources énergétiques externes				Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	C.4	Explosion des prix de l'énergie	Les prix s'envolent sur les marchés de l'énergie		Probable	Significatif	4,20	Élevé	Les prix sont maîtrisés et stables du fait de l'origine essentiellement locale et du contrôle des prix par la commune et ses citoyens	Le principe fondamental est d'offrir les prestations comme services publics à prix coûtants	La durée des amortissements correspond aux durées de vie effectives des installations	Des infrastructures régulièrement renouvelées et entretenues conservent leurs valeurs vénales		Faible	Négligeable	0,30	Très bas
C.5	Variation des taux d'intérêts	Les taux d'intérêt prennent l'ascenseur		Probable	Significatif	4,20	Élevé	Les variations des taux d'intérêts sont prises en considération dans les contrats de vente de chaleur au travers des formules d'indexations par l'indice des prix à la consommation	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel				Faible	Négligeable	0,30	Très bas	
CAUSES	D Changement légal ou politique (situation extrême)																
	D.1	Interdiction/Modification légale	Changement complet de la loi sur le financement des communes (MCHZ)	Interdiction d'équipement spécifique	Improbable	Significatif	0,35	Très bas	Le modèle de service public répond à l'intérêt public général	Conformités légales (MCHZ, LSPRO actuels)	Pas d'effet rétroactif du changement/modification des lois	Le modèle peut être adapté pour être en conformité avec de nouvelles lois		Improbable	Faible	0,15	Très bas
D.2	Cas extrême - Dépôt de bilan - InfraColl	Raisons diverses		Épisodique	Significatif	2,80	Moyen	La commune doit payer la caution qui devient une dette au passif de son bilan, mais, grâce à la créance hypothécaire, les infrastructures d'InfraColl deviennent un actif communal					Improbable	Faible	0,15	Très bas	
CAUSES	E Risques spécifiques à la commune																
	E.1	Risque personnel de responsabilités pénales des délégués de la commune et de la coopérative	Un accident majeur avec des conséquences graves		Épisodique	Significatif	2,80	Moyen	Assurance Responsabilité des dirigeants	Conformités légales garanties (MCHZ, LSPRO actuels)				Improbable	Faible	0,15	Très bas
E.2	A déterminer	A déterminer		Improbable	Négligeable	0,10	Très bas						Improbable	Négligeable	0,10	Très bas	

«InfraRoss SA» à Rossinière Réalisation



Rossinière (VD) :

- 600 habitants
- 1'000 ha de forêt
- Dette: **4.7 Mio**
- Besoin d'investissements: **>20 Mio**
- Plafond d'endettement: **5 Mio**
- Petit réseau CAD existant
- 2019 - Projet d'extension non abouti

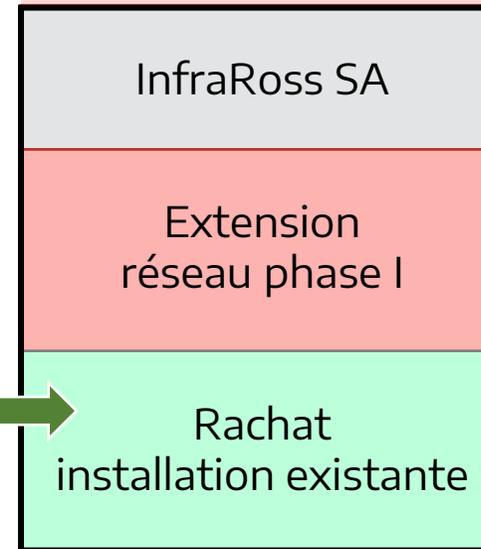


Phase I (2021-2022)

- ✓ Création InfraRoss SA
- ✓ Financement CHF 1'350'000
- ✓ Promotion nouveaux clients (prix attractif)
- ✓ Désendettement CHF 500'000
- Extension du réseau phase I (en construction)

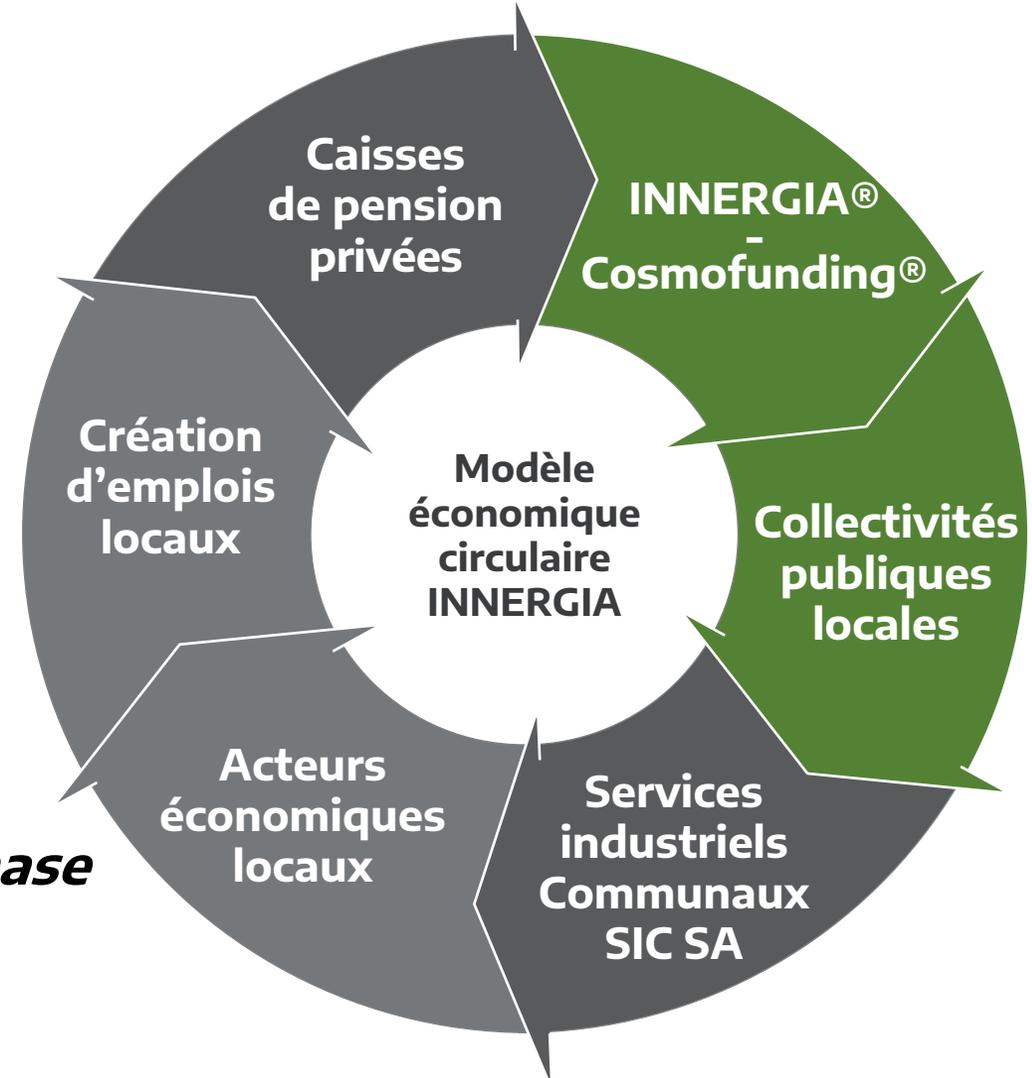
Phase II (en 2023)

- 2^e financement CHF 10'200'000
- Nouveau centre avec une installation de Cogénération
- Finalisation du réseau



La solution INNERGIA® - Un écosystème circulaire

- ✓ **Conformités légales**
- ✓ **Contrôle de la commune**
(49% avec droit d'emption & CA)
- ✓ **Des prestations à prix attractifs**
(Gestion long terme & qualité)
- ✓ **Tous les risques maîtrisés**
(légaux, commerciaux, financiers, techniques)
- ✓ **Financements disponibles**
Projets réalisables **dès aujourd'hui & par phase**
- ✓ **Pas de prélèvement de richesses**





Merci pour votre attention



Z.I. Champ Cheval 1
1530 PAYERNE
www.Innergia®.swiss
0840 400 500